

BFT EURO FUTUR ISR - I

REPORTING

Communication
Publicitaire

28/02/2022

ACTION ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : (C) 2 497,33 (EUR)
(D) 1 701,92 (EUR)
Date de VL et d'actif géré : 28/02/2022
Actif géré : 116,74 (millions EUR)
Code ISIN : (C) FR0010720631
(D) FR0010721266
Indice de référence : 100% MSCI EMU SMID CAP
Notation Morningstar "Overall" © : 3
Catégorie Morningstar © :
EUROZONE FLEX-CAP EQUITY
Nombre de fonds de la catégorie : 171
Date de notation : 31/01/2022

Label ISR



Performances (Source : Fund Admin)

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



A : Changement de processus de gestion, Benchmark
B : Changement de benchmark

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
	31/12/2021	31/01/2022	30/11/2021	26/02/2021	28/02/2019	28/02/2017	29/02/2012
Portefeuille	-8,60%	-4,36%	-4,60%	4,17%	17,89%	12,48%	64,00%
Indice	-8,02%	-3,28%	-4,60%	6,73%	31,48%	36,38%	120,35%
Ecart	-0,57%	-1,08%	0,00%	-2,56%	-13,58%	-23,90%	-56,36%

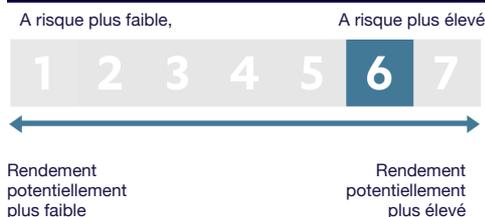
Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Portefeuille	16,62%	2,38%	17,93%	-18,26%	9,39%	-1,83%	5,84%	3,52%	20,66%	16,29%
Indice	18,94%	4,36%	27,32%	-12,83%	10,58%	1,73%	9,60%	7,20%	20,79%	18,18%
Ecart	-2,32%	-1,98%	-9,39%	-5,43%	-1,19%	-3,56%	-3,76%	-3,68%	-0,13%	-1,89%

Objectif d'investissement (Source : Amundi)

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indicateur de référence, l'indice MSCI EMU SMID représentatif de la performance des petites et moyennes valeurs de la zone Euro, tout en intégrant des critères E.S.G dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds et en ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence de 30% à celui de l'indicateur de référence.

Profil de risque et de rendement (SRII) (Source : Fund Admin)



Le SRII correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

labelRelance

Indicateurs (Source : Amundi)

Nombre de lignes en portefeuille	99
Principaux émetteurs en portefeuille (% d'actifs, source : Amundi)	
	Portefeuille
UCB SA	2,17%
ANDRITZ AG	2,10%
EURONEXT NV	2,00%
DWS GROUP GMB& CO KGAA	1,99%
CHARGEURS SA	1,99%
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	1,96%
STELLANTIS NV	1,93%
DERICHEBOURG SA	1,92%
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ SA	1,89%
CREDIT AGRICOLE SA	1,82%
Total	19,76%

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du portefeuille	13,09%	22,81%	19,05%	17,73%
Volatilité de l'indice	12,68%	22,41%	18,51%	17,29%
Tracking Error ex-post	2,66%	3,22%	2,94%	2,80%
Ratio d'information	-0,83	-1,24	-1,39	-1,13
Ratio de Sharpe	0,24	0,27	0,15	0,30
Beta	1,02	1,01	1,02	1,01

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

	Depuis le lancement
Baisse maximale	-41,28%
Délai de recouvrement (jours)	379
Moins bon mois	03/2020
Moins bonne performance	-19,38%
Meilleur mois	11/2020
Meilleure performance	15,51%

ACTION ■

* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.



Julien Bonnin
Gérant de portefeuille



Fabrice Masson
Gérant de portefeuille

Commentaire de gestion

La crise ukrainienne a brutalement fait irruption ces dernières semaines et a largement contribué à la correction intervenue depuis mi-février. Les incertitudes géopolitiques engendrées par cette guerre sont immenses et cette invasion a pris par surprise la majorité des investisseurs. En plus de la crise humanitaire, cette guerre aux portes de l'Europe renforce évidemment les incertitudes sur l'accès à l'énergie et aux matières premières, sur les potentielles tensions inflationnistes que cette situation va générer, et donc sur l'activité économique. Face à cela, l'amélioration de la situation sanitaire et les moindres craintes concernant le resserrement des politiques des banques centrales ne sont pas suffisantes pour compenser les incertitudes liées à cette guerre.

Dans ce contexte, les secteurs financiers et cycliques ont fortement reculé, à l'exception de l'Énergie et des Matériaux de Base soutenus par la hausse des matières premières.

Le fonds a réalisé une performance inférieure à son indice de référence en raison notamment de ses positions en Andritz, Derichebourg, Credit Agricole et Alstom. Au cours du mois, nous avons vendu Korian, allégé DWS, Kaufman & Broad et TKH. En contrepartie, nous avons renforcé Alstom, CNH et Signify.

Nous conservons notre surpondération sur les secteurs Santé, Biens de Consommation et les Financières. En revanche, nous sommes sous pondérés sur les Services aux Collectivités, la Distribution et les Ressources de Base.

Notre portefeuille détient 61% de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10Mds€ : la capitalisation médiane au sein du portefeuille se situe à 7.6 Mds€.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

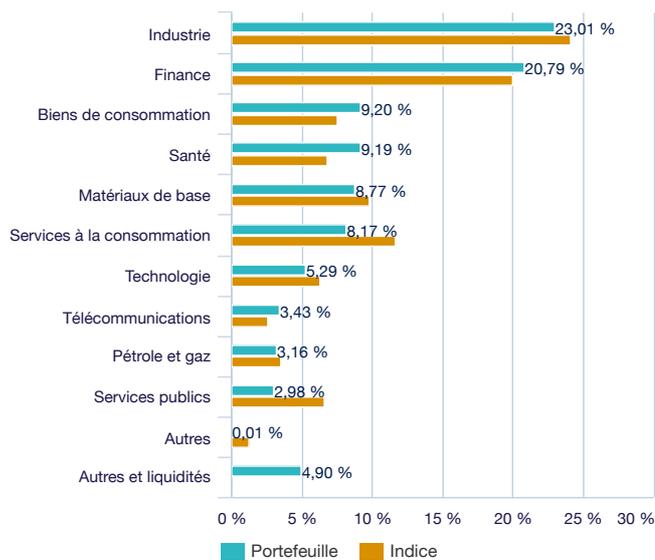
Principales surpondérations (% d'actif, source : Amundi)

	Portefeuille	Indice	Ecart (P - I)
UCB SA	2,17%	-	2,17%
DWS GROUP GMBH & CO KGAA	1,99%	-	1,99%
CHARGEURS SA	1,99%	0,03%	1,96%
STELLANTIS NV	1,93%	-	1,93%
ANDRITZ AG	2,10%	0,20%	1,90%
DERICHEBOURG SA	1,92%	0,06%	1,85%
CREDIT AGRICOLE SA	1,82%	-	1,82%
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ SA	1,89%	0,13%	1,76%
VETOQUINOL SA	1,72%	-	1,72%
NEXITY SA	1,67%	0,10%	1,57%
Total	19,20%	0,52%	18,68%

Principales sous-pondérations (% d'actif, source : Amundi)

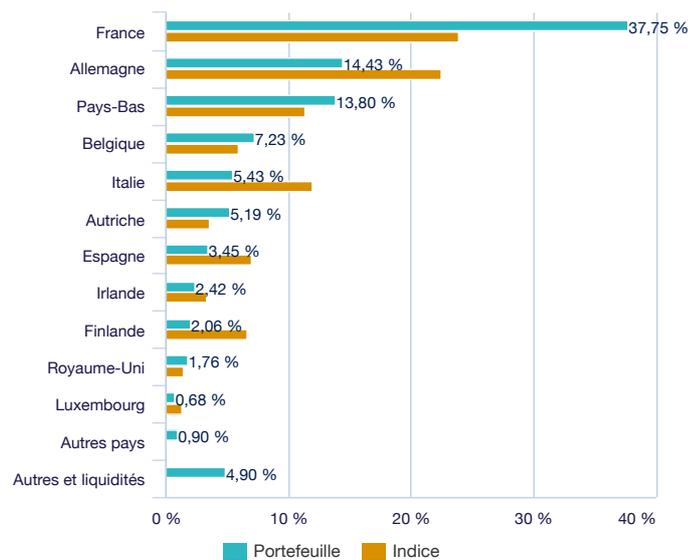
	Portefeuille	Indice	Ecart (P - I)
RWE AG	-	1,83%	-1,83%
KINGSPAN GROUP PLC	-	0,94%	-0,94%
ASM INTERNATIONAL NV	-	0,92%	-0,92%
CARREFOUR SA	-	0,81%	-0,81%
VIVENDI SE	-	0,63%	-0,63%
HEIDELBERGCEMENT AG	-	0,63%	-0,63%
ATLANTIA SPA	-	0,59%	-0,59%
AGEAS SA/NV	-	0,54%	-0,54%
SOLVAY SA	-	0,54%	-0,54%
BUREAU VERITAS SA	-	0,53%	-0,53%
Total	-	7,95%	-7,95%

Répartition sectorielle (Source : Amundi)



Hors prise en compte des produits dérivés.

Répartition géographique (Source : Amundi) *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

ACTION ■

Principaux achats / ventes sur le mois (Source : Amundi)**Achats (Source : Amundi)**

Quantité	Montant
----------	---------

Ventes (Source : Amundi)

	Quantité	Montant
HYDROGENE DE FRANCE SACA	1 600,00	-44 157,36
MISTER SPEX	12 500,00	-126 110,53
KORIAN	66 000,00	-1 174 753,79

Renforcements de lignes (Source : Amundi)

	Quantité	Montant
ALSTOM	6 000,00	169 305,96
CNH INDUSTRIAL NV	11 500,00	157 926,45
SIGNIFY NV	3 000,00	138 903,24
KBC GROUP NV	1 750,00	135 783,58
KION GROUP AG	1 900,00	131 642,36

Allègements de lignes (Source : Amundi)

	Quantité	Montant
BARCO N.V.	8 500,00	-90 234,65
UPM-KYMMENE OYJ	3 500,00	-107 053,59
TKH GROUP NV	2 500,00	-130 960,70
KAUFMAN & BROAD SA	8 500,00	-279 221,18
DWS GROUP GMBH & CO KGAA	10 000,00	-345 391,73

ACTION ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Société de gestion	BFT Investment Managers
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	30/03/2009
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Actions pays zone Euro
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (D) Distribution
Code ISIN	(C) FR0010720631 (D) FR0010721266
Souscription minimum: 1ère / suivantes	250000 Euros / 1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:00
Date de valeur rachat	J+1
Date de valeur souscription	J+1
Frais d'entrée (maximum)	0,00%
Frais de gestion directs annuels maximum	0,80% TTC
Frais de gestion indirects annuels maximum	-
Commission de surperformance	Oui
Commission de surperformance (% par an)	20,00 %
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	0,97% (prélevés) - 31/08/2021
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Historique de l'indice de référence	02/09/2019: 100.00% MSCI EMU SMID CAP 31/08/2018: 100.00% EURO STOXX 30/03/2009: 100.00% STOXX EUROPE 600
Derniers Coupons	30/11/2021: 131,46 30/11/2020: 8,39 27/12/2019: 38,30 28/11/2018: 43,34

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

ACTION ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

ISR selon Amundi

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



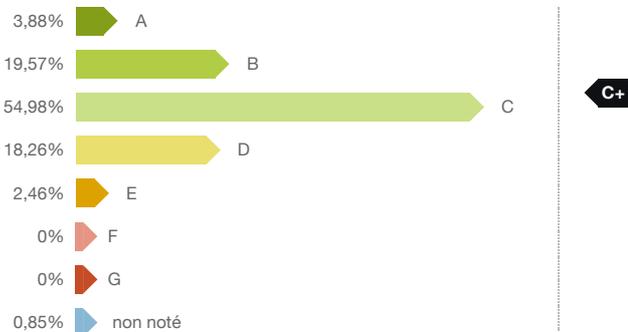
Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes E,F et G¹
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence/univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille²

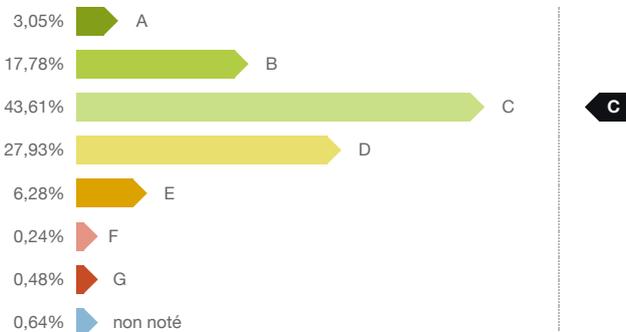
Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille²



De l'univers de référence³



Evaluation par critère ESG

Environnement	C+
Social	C+
Gouvernance	C
Note Globale	C+

Indice : 100% MSCI EMU SMID CAP

Indice 2:

Couverture de l'analyse ESG²

Nombre d'émetteurs	101
% du portefeuille noté ESG ²	99,15%

Label ISR



¹ En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold.
² Titres notables sur les critères ESG, hors liquidités.
³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.
 Pour plus d'information, vous pouvez consulter le code de transparence du fonds disponible sur les sites de la société de gestion et de l'AFG <http://www.afg.asso.fr>.

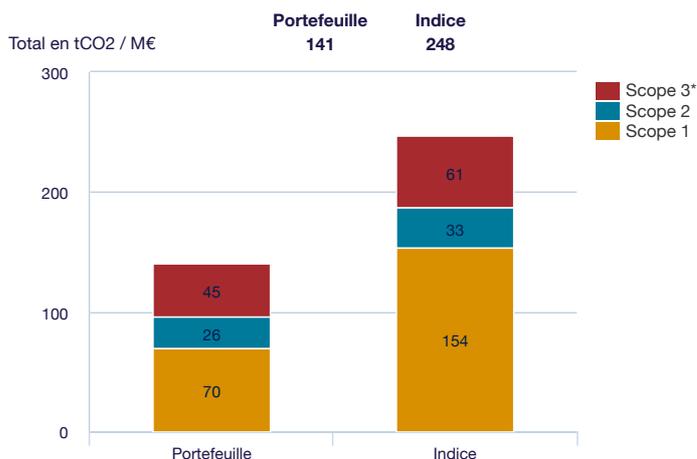
Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

Zoom sur des indicateurs Environnementaux Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères*.

Environnement¹

Emissions carbone par million d'euros investis



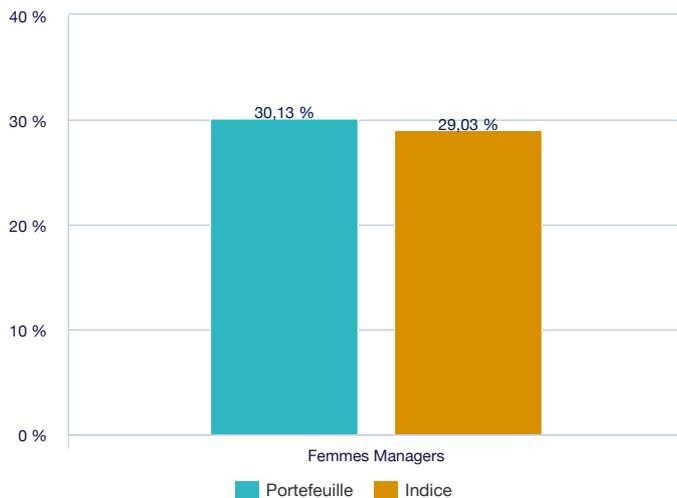
Cet indicateur mesure les émissions du portefeuille en tonnes de CO2 équivalent par million d'euros investis. Il est un indicateur des émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille.

* fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 99,66% 97,96%

Social²

Mixité des Managers



Pourcentage moyen de femmes ayant un poste de manager. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 79,24% 81,24%

Gouvernance⁴

Indépendance du Conseil d'Administration

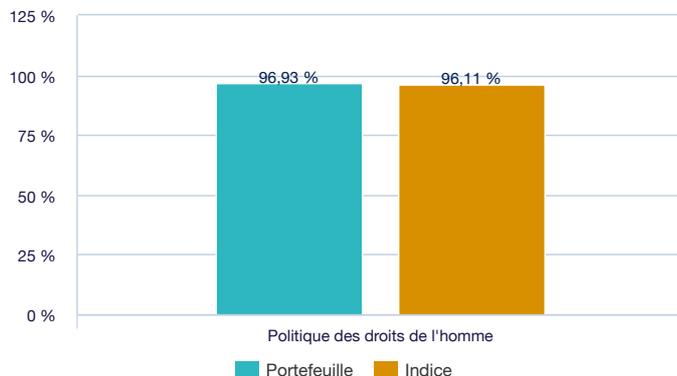


Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 91,53% 96,61%

Respect des droits Humains

Travail décent et liberté d'association



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 91,53% 96,72%

Sources et définitions

1. Indicateur Environnement / indicateur climat. Intensité en émissions carbone (en tCO₂ par million d'euros investis). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

2. Mixité des managers. Pourcentage moyen de femmes managers. Cet indicateur permet de prendre en compte de façon plus globale la promotion des femmes dans l'entreprise qu'en se limitant au pourcentage moyen de femmes au Conseil d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

3. Indicateur Respect des Droits Humains. Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

4. Indépendance du Conseil d'Administration. Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.

*Conformément aux règles du Label ISR, il est toutefois possible que de manière ponctuelle cet objectif ne soit pas atteint.